



Barème TTC de nos honoraires

Applicable depuis le 11 novembre 2025

Transaction

→ TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL / VENTE DE MURS COMMERCIAUX

Honoraires Transaction Vente Applicable depuis le 11 novembre 2025 A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	
En dessous de 400 000 €	5% avec minium 5000 €
400 001 à 700 000	4,50 %
700 001 à 1 000 000	4,00 %
Au-dessus de 1 000 001 €	3,50 %
Garage	1800 € TTC
Avis de valeur	150 € TTC

Tranches non cumulatives et barème applicable sur le prix de vente frais d'agence inclus

→ FONDS DE COMMERCE

Honoraires Transaction Vente Applicable depuis le 11 novembre 2025 A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	
HT	TTC
8,33 % (Minimum 5 000 €)	10 % (Minimum 6 000 €)